



Grenville•sur•la•Rouge

*Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate*

**Poursuite abusive de 96 millions de Canada Carbon :
La Cour d'appel prend la cause en délibéré**

Grenville-sur-la-Rouge, 13 décembre 2018 – La Cour d'appel a pris en délibéré la demande de Grenville-sur-la-Rouge d'en appeler de la décision du tribunal de première instance qui, en novembre dernier, n'a pas conclu au caractère abusif de la poursuite de 96 millions de dollars intentée par la minière Canada Carbon contre la municipalité. La décision devrait être rendue incessamment.

La municipalité demande à ce que la poursuite de Canada Carbon –d'un montant sans précédent au Québec– soit déclarée abusive sur la base des articles 51 et suivants du Code de procédure civile du Québec, lesquels incluent des mesures pour contrer les poursuites dites bâillons.

La municipalité a mis sur pied un site de socio financement afin de recueillir les dons du public pour la soutenir dans ses efforts pour défendre les intérêts de ses citoyens:
www.solidaritegslr.ca.

Voir tous les communiqués de la municipalité : <http://gslr.ca/bulletin-municipal/>.

-30-

Source : Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
Téléphone : (819) 242-8762

Questions légales : Me Marc-André LeChasseur, Bélanger Sauvé
Téléphone : (514) 876-6228
Courriel : malechasseur@belangersauve.com